

<http://www.snetap-fsu.fr/Accueil-des-eleves-en-situation-de.html>



Mandat du Snetap

Accueil des élèves en situation de handicap dans l'enseignement agricole

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 14 décembre 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Extrait de la motion Pédagogie et vie scolaire du congrès de Melle de mai 2011 à propos des élèves handicapés :

"Le droit à l'accès généralisé à l'éducation et la scolarisation pour tout enfant et adolescent est au cœur de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005. Ce droit engage tous les membres de la communauté éducative.

La mise en œuvre de cette loi au sein de l'enseignement agricole public impose un certain nombre d'obligations à l'État, en terme d'aménagement des parcours de scolarisation des élèves et étudiants concernés et d'aménagement des épreuves d'examens.

Les témoignages, les situations locales montrent une extrême diversité des situations qui mettent à mal le principe de l'égalité des chances :

- difficultés des familles pour obtenir ces aménagements,
- bénévolat imposé des agents pour assurer le secrétariat de candidats bénéficiant d'aménagement des épreuves,
- absence de formation des personnels éducatifs pour accompagner les élèves en situation de handicap ...

Le congrès national du SNETAP-FSU exige que le ministère de l'agriculture et les partenaires concernés par la mise en place de cette loi assument chacun et complètement leurs obligations afin de garantir aux élèves et étudiants en situation de handicap la non discrimination et l'égalité républicaine.

Le congrès national mandate également le secrétariat général pour porter ce dossier au nom du principe constitutionnel de l'égal accès à la culture, à l'éducation de l'ensemble des jeunes."

(motion pédagogie, congrès national du SNETAP-FSU, Melle, mai 2011)